

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

20

08

Lundi 2 juin 2008 à 15 heures
EUROSITES : 28 Avenue Georges V - 75008 Paris

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Les actionnaires de la société Bureau Veritas, Registre International de classification de navires et d'aéronefs (la « **Société** »), société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire, au capital social de 13 939 173 euros, dont le siège social est situé 17 bis, Place des Reflets, La Défense 2, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 690 621 **sont convoqués en Assemblée générale mixte, lundi 2 juin 2008 à 15 heures**, à l'adresse suivante :

EUROSITES, 28 Avenue Georges V, 75008 Paris.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée générale.

Nous espérons vivement votre présence et vous remercions, en ce cas, de bien vouloir demander (à l'adresse et selon les modalités indiquées) l'envoi d'une carte d'admission : celle-ci permettra de faciliter les opérations d'enregistrement et d'accès de façon à vous éviter toute attente.

Au cas où il vous serait impossible d'assister personnellement à cette Assemblée, vous pouvez soit vous y faire représenter par votre conjoint ou par tout actionnaire de votre choix, soit donner pouvoir au Président, soit voter par correspondance.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation et de vote à cette Assemblée, son ordre du jour, le projet de texte des résolutions présenté à l'Assemblée générale, l'exposé des motifs du projet de texte des résolutions présenté à l'Assemblée générale, le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices ainsi que l'exposé sommaire de la situation de la Société et du Groupe.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez aux projets de résolutions qui seront soumises à votre approbation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher actionnaire, à l'expression de ma considération distinguée.

Frank Piedelièvre
Président du Directoire



**BUREAU
VERITAS**

Move Forward with Confidence*

SOMMAIRE

	Page	
1	Ordre du jour	3
2	Modalités de participation et de vote à l'Assemblée	4
3	Texte des résolutions	8
4	Exposé des motifs des résolutions	12
5	Exposé sommaire	14
6	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	30
7	Formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements	31

► RECOMMANDATIONS PRÉALABLES :

L'accueil des actionnaires débutera à **13 h 30** et en tout état de cause, l'Assemblée générale commencera à **15 heures précises**.

Aussi, pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission pour signer la feuille de présence (cette carte vous sera délivrée dans les conditions indiquées ci-après) ;
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le dossier de l'Assemblée et le bulletin de vote, remis au moment de la signature de la feuille de présence ;
- de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.

.....
N.B. : le présent dossier « avis de convocation » comprend les documents et informations devant être joints à tout formulaire de procuration et de vote par correspondance (ci-après le « **formulaire unique** ») en application notamment des dispositions des articles R. 225-76, R. 225-78 et R. 225-81 du Code de commerce. Les modalités de délivrance dudit formulaire unique sont détaillées au point 2 du présent dossier « Modalités de participation et de vote à l'Assemblée. »

ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la Société sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance et lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (**première résolution**) ;
- Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'Article 39-4 du CGI (**deuxième résolution**) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (**troisième résolution**) ;
- Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende (**quatrième résolution**) ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes (**cinquième résolution**) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Hessler, membre du Conseil de surveillance (**sixième résolution**) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jérôme Charruau, membre du Conseil de surveillance (**septième résolution**) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Michel Ropert, membre du Conseil de surveillance (**huitième résolution**) ;
- Fixation du montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance (**neuvième résolution**) ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (**dixième résolution**) ;
- Pouvoirs pour formalités (**onzième résolution**).

Résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

- Présentation du rapport du Directoire ;
- Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions autodétenues (**douzième résolution**) ;
- Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions (**treizième résolution**) ;
- Pouvoirs pour formalités (**quatorzième résolution**) ;
- Questions diverses.

MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE VOTE À L'ASSEMBLÉE

Conditions à remplir pour participer à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée, s'y faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, donner pouvoir au Président ou voter par correspondance.

Néanmoins et conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le mercredi 28 mai 2008 à zéro heure, heure de Paris.

En conséquence de ce qui précède :

- **si vos actions sont inscrites au nominatif** sur les registres de la Société (gérés par ses mandataires, BNP Paribas Securities Services ou Caceis Corporate Trust), vos actions doivent être inscrites en compte nominatif le mercredi 28 mai 2008, à zéro heure, heure de Paris, étant précisé que l'enregistrement de vos titres est automatique et que vous n'avez donc aucune démarche à effectuer ;
- **si vos actions sont au porteur**, vous devez faire établir par l'intermédiaire habilité qui tient votre compte-titres, une **attestation de participation**, justifiant de l'enregistrement

de ceux-ci au mercredi 28 mai 2008, à zéro heure, heure de Paris.

Pour toute cession des actions avant cette date, soit avant le mercredi 28 mai 2008, à zéro heure, heure de Paris, l'attestation de participation du cédant sera invalidée à hauteur du nombre d'actions cédées et le vote correspondant à ces actions ne sera pas pris en compte.

Pour toute cession des actions après cette date, l'attestation de participation du cédant demeurera valable et le vote sera comptabilisé au nom du cédant.

Comment voter à l'Assemblée ?

Vous avez quatre possibilités pour exercer votre droit de vote :

- **assister personnellement à l'Assemblée générale ;**
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ;**
- **donner pouvoir à un tiers (conjoint ou autre actionnaire de la Société) ;**
- **voter par correspondance.**

Attention, l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour participer physiquement à l'Assemblée, ne peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

La présentation de la carte d'admission permettra de faciliter les opérations d'enregistrement et d'accès à l'Assemblée générale de façon à vous éviter toute attente.

▶ VOS ACTIONS SONT AU NOMINATIF

Pour demander une carte d'admission vous devez :

- **cocher la case A** du formulaire unique (voir ci-après les modalités d'obtention et l'exemplaire type de ce formulaire unique) ;
- dater et signer en bas du formulaire unique ;
- inscrire vos nom, prénom et adresse en bas du formulaire unique ou les vérifier s'ils y figurent déjà ;
- retourner le formulaire unique en utilisant l'enveloppe T fournie par le mandataire vous ayant adressé votre lettre de convocation c'est-à-dire, selon le cas, soit à BNP Paribas Securities services (GCT Émetteurs services Assemblées - immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09) soit à Caceis Corporate Trust (14 rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy les Moulineaux cedex 09). La demande de carte d'admission doit être faite le plus tôt possible et compte tenu des délais d'acheminement postaux, si possible, au plus tard le mardi 27 mai 2008.

Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée, votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet d'accueil prévu à cet effet.

▶ VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

Pour demander votre carte d'admission vous devez :

- **cocher la case A** du formulaire unique, (voir ci-après les modalités d'obtention et l'exemplaire type de ce formulaire unique) ;
- dater et signer en bas du formulaire unique ;
- inscrire vos nom, prénom et adresse en bas du formulaire unique ;
- retourner le formulaire unique : à votre intermédiaire financier qui se chargera d'envoyer ce formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services à l'adresse indiquée ci-dessus. Vous pouvez également retourner ce formulaire directement à BNP Paribas Securities Services à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'une attestation de participation fournie par votre intermédiaire financier.

La demande de carte d'admission doit être faite le plus tôt possible.

Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de participation qui aura été délivrée par votre établissement teneur de compte dans les trois jours précédant l'Assemblée générale.

En aucun cas, les demandes de carte d'admission ne doivent être retournées directement à Bureau Veritas.

Vous ne souhaitez pas assister personnellement à l'Assemblée

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir à un tiers (conjoint ou autre actionnaire de la Société) ;
- voter par correspondance.

Dans tous les cas, vous devez remplir le formulaire unique (voir ci-après l'exemplaire type de ce formulaire) comportant, un volet « formule de pouvoir » et un volet « formule de vote par correspondance ».

▶ COMMENT VOUS PROCURER LE FORMULAIRE UNIQUE ?

Si vous êtes actionnaire au nominatif

Vous avez reçu un formulaire unique en annexe à votre dossier « avis de convocation ». Vous n'avez donc aucune démarche à effectuer pour vous le procurer.

Si vous êtes actionnaire au porteur

Vous pourrez vous procurer le formulaire unique, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès :

- de votre établissement financier qui devra adresser cette demande écrite accompagnée d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services ;
- ou directement à BNP Paribas Securities Services en joignant à votre demande une attestation de participation délivrée par votre établissement financier pour justifier de votre qualité d'actionnaire de la Société.

Attention, cette demande, pour être prise en compte, devra être reçue par BNP Paribas Securities Services, au plus tard six jours avant l'Assemblée générale, soit **au plus tard le mardi 27 mai 2008**.

MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE VOTE À L'ASSEMBLÉE

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE UNIQUE ?

Vous souhaitez donner procuration à votre conjoint ou avez un autre actionnaire

- Vous cochez la case B du formulaire unique **et** la case « je donne pouvoir à »
- Vous indiquez l'identité et l'adresse de votre représentant
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique

Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale

- Vous cochez la case B du formulaire unique **et** la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale »
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique

Pour toute formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis, en votre nom, par le Président de l'Assemblée, un

vote favorable à l'adoption des projets de résolutions proposés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Vous souhaitez voter par correspondance

- Vous cochez la case B **et** la case « je vote par correspondance »
- Afin de voter pour chaque résolution, vous devez compléter le cadre correspondant selon votre choix, comme indiqué sur le formulaire unique :
 - Vote contre ou abstention** : si vous désirez voter contre une résolution ou vous abstenir (l'abstention étant assimilée à un vote contre) vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée
 - Vote pour** : vous ne noircissez aucune case si vous votez pour à chaque résolution
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

Pour recevoir votre carte d'admission afin d'assister personnellement à l'Assemblée, cochez la case A

Pour voter par correspondance ou être représenté(e) à l'Assemblée, cochez la case B

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Convocquée le 2 juin 2008, à 15 heures,
EUROSITES, 28 avenue George V, 75008 PARIS

COMBINED GENERAL MEETING
To be held on 2nd June, 2008, at 15:00 pm,
at EUROSITES, 28 avenue George V, 75008 PARIS

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix / Number of voting rights

Nominatif Registered VS / single vote
Porteur / Bearer VD / double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abtiens.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
date and sign the bottom of the form without completing it cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

JE DONNE POUVOIR A : soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) pour me représenter à l'Assemblée
I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) to represent me at the above mentioned meeting.
M, Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
Adresse / Address

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Yes	Non/No	Oui/Yes	Non/No
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A	F	G	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B		H	
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C		J	
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D		K	
									E			

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting:

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom // I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf

- Je m'abtiens (l'abstention équivaut à un vote contre) // I abstain from voting (is equivalent to a vote against)

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Mlle pour voter en mon nom // I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
in order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

sur 1^{re} convocation / on 1st notice: 28/05/2008 / May 28, 2008

sur 2^e convocation / on 2nd notice: []

Date & Signature

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement) - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary) Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Vous désirez voter par correspondance : cochez ici et suivez les instructions

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : suivez les instructions

Vous désirez donner pouvoir à une personne qui sera présente à l'Assemblée : cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne

▶ À QUI ET QUAND RENVOYER VOTRE FORMULAIRE UNIQUE ?

A qui renvoyer votre formulaire unique ?

Que vous votiez par correspondance ou que vous vous fassiez représenter :

Si vos actions sont au nominatif

Vous retournez le formulaire unique en utilisant l'enveloppe T fournie, au mandataire vous ayant adressé votre lettre de convocation c'est-à-dire, selon le cas :

- soit à BNP Paribas Securities services (GCT Émetteurs services Assemblées - immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09) ;
- soit à Caceis Corporate Trust (14 rue Rouget de l'isle 92862 Issy les Moulineaux cedex 09).

Si vos actions sont au porteur

Vous retournez le formulaire unique :

- soit à votre intermédiaire financier qui justifiera directement de votre qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation ;
- soit directement à BNP Paribas Securities Services, par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagné d'une attestation de participation fournie par votre intermédiaire financier.

Quand renvoyer votre formulaire unique ?

Dans tous les cas, que vos actions soient au nominatif ou au porteur, le formulaire unique dûment rempli et signé, pour être pris en compte, devra parvenir à BNP Paribas Securities Services, **au plus tard le vendredi 30 mai 2008, 15 heures, heure de Paris.**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

De la compétence de l'Assemblée générale **ordinaire**

► PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance et, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 119 934 475,16 euros.

► DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'Article 39-4 du CGI)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élève à 444 804,43 euros, ainsi que l'impôt correspondant qui s'élève à 153 146,17 euros.

► TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance et entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

► QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire, après avoir constaté que :

- la réserve légale atteint le dixième du capital social au 31 décembre 2007 ;
- les actions composant le capital social sont toutes intégralement libérées ;
- le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 fait apparaître un bénéfice de 119 934 475,16 euros ;
- le compte « Report à nouveau » est égal à 76 280 295,30 euros ;

décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable, soit la somme de 196 214 770,46 euros, de la manière suivante :

à titre de dividende, un montant global de 69 695 865 euros, afin de servir aux actionnaires un dividende de 0,60 euro par action (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 soit 116 159 775 actions dont 8 951 000 étaient autodétenues à cette date) :	69 695 865 €
---	--------------

Affectation au compte « Report à nouveau » du solde du bénéfice distribuable :	126 518 905,46 €
--	------------------

Conformément à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts, les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'un abattement de 40 % sur le montant du dividende qui leur est distribué. Cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire personne physique aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire.

L'Assemblée générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 11 juin 2008.

De même, l'Assemblée générale décide que le dividende qui ne pourrait pas être versé aux actions de Bureau Veritas autodétenues sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

L'Assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués uniquement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi qu'il suit :

Exercice	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées	Dividende par action (**)
2006	99 998 189,16 euros	99 599 790 ^(*)	1 004,00 euros ^(*)

(*) Nombre d'actions et dividende par action retraités pour tenir compte de la division de la valeur nominale des actions de la Société par dix le 23 octobre 2007.

(**) Ces revenus ont été mis en paiement au cours de l'année 2007. Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

▶ CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve, dans les conditions de l'article L. 225-88 dudit Code, chacune des conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

▶ SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Hessler, membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Pierre Hessler vient à expiration ce jour, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six années à compter de la présente Assemblée qui prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

▶ SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Jérôme Charruau, membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jérôme Charruau vient à expiration ce jour, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six années à compter de la présente Assemblée qui prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

▶ HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Michel Ropert, membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Michel Ropert vient à expiration ce jour, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six années à compter de la présente Assemblée qui prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

▶ NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, fixe à 300 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

▶ DIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire décide d'autoriser le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la Société existant au moment du rachat (ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la présente Assemblée générale) dans les conditions prévues ci-après :

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par ordre de priorité décroissant en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le

cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Directoire ou la personne agissant sur délégation du Directoire agira ;

- de la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, de bons, d'achat d'options ou plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, aux époques que le Directoire appréciera dans le respect des conditions réglementaires applicables. Le prix maximum d'achat est fixé à 75 euros par action de la Société, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence. Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élève à 871 198 275 euros.

L'Assemblée générale des actionnaires décide qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en

numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés en conséquence au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, avec faculté de délégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, établir tous documents, notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, à la réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différents objectifs poursuivis, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à l'autorisation consentie aux termes de la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 juin 2007.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

► ONZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal qui constatera le vote de ses résolutions, pour effectuer tout dépôt et procéder à toute formalité ou publicité prévue par la loi ou les règlements, afin d'assurer la publicité ou l'exécution des résolutions précitées.

Partie extraordinaire

▶ DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions autodétenues)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et après qu'il ait été rappelé :

- qu'à la suite de différentes opérations intervenues le 23 octobre 2007, préalablement à l'admission aux négociations des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris, la Société est devenue l'associée unique de la société Winvest 7 (« Winvest 7 ») ;
- que le même jour, la Société, en sa qualité d'associé unique de Winvest 7, a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de Winvest 7, en application des dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil, entraînant, à l'expiration du délai d'opposition des créanciers et sous réserve de l'absence d'oppositions de ceux-ci, la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à la Société, soit 895 100 actions propres de la Société, dont le nombre a été multiplié par dix du fait de la division de la valeur nominale des actions de la Société votée par l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 18 juin 2007, soit 8 951 000 actions (les « **Actions Propres** ») ;
- que le greffe du tribunal de commerce de Paris n'a enrôlé aucune assignation en opposition à la dissolution de Winvest 7 émanant de créanciers de cette dernière pendant le délai susvisé et que les 8 951 000 Actions Propres ont ainsi été effectivement transmises à la Société ;
- que les Actions Propres, déduction faite de celles mises à la disposition de BNP Paribas Exane dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 8 février 2008, sont détenues par la Société ;
- décide :
 - d'autoriser le Directoire, pour une période de 18 mois à compter de ce jour, dans les conditions légales et réglementaires applicables et sous réserve de l'autorisation du Conseil de surveillance, à annuler, en une seule ou plusieurs fois, un maximum de huit millions (8 000 000) d'Actions Propres, par voie de réduction de capital d'un montant maximum de 960 000 euros correspondant à la valeur nominale de ces actions,
 - que la différence entre la valeur comptable des Actions Propres annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le poste « prime d'émission », soit un montant maximum de 301 040 000 euros,
 - de conférer tous pouvoirs au Directoire, sous réserve de l'autorisation du Conseil de surveillance pour :
 - réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital autorisée(s) par la présente résolution,
 - modifier les statuts en conséquence, et

- plus généralement, procéder à toutes opérations et formalités rendues nécessaires ou utiles par l'annulation des Actions Propres et la réduction de capital corrélative.

▶ TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- d'autoriser le Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la dixième résolution ci-dessus et/ou de l'autorisation donnée à la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 18 juin 2007 ou de programmes de rachat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par périodes de 24 mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale, et à réduire corrélativement le capital social ;
- de conférer tous pouvoirs au Directoire, pour procéder à cette ou ces réduction(s) de capital, notamment, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation, qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée générale du 18 juin 2007 dans sa vingt-troisième résolution, est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

▶ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS DES RÉOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale **ordinaire**

▶ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007, APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES ENGAGÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI

- La 1^{re} et la 3^e **résolution** ont respectivement pour objet de soumettre à votre approbation, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux comptes, les comptes sociaux et les comptes consolidés de Bureau Veritas au 31 décembre 2007.
- La 2^e **résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. Le montant global de ces charges et dépenses s'élève à 444 804,43 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

▶ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007, FIXATION DU DIVIDENDE

- La 4^e **résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat et à la distribution du dividende.

Le Directoire vous propose de fixer le montant du dividende à 0,60 euro par action. La distribution du dividende interviendra à compter du 11 juin 2008.

Cette distribution sera éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3,2° du Code général des impôts pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

▶ APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

- La 5^e **résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

▶ RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Les 6^e, 7^e et 8^e **résolutions** ont pour objet de soumettre à votre approbation le renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance venant à expiration. Il vous est ainsi proposé de renouveler les mandats de Messieurs Pierre Hessler, Jérôme Charruau et Jean-Michel Ropert en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans.

▶ JETONS DE PRÉSENCE

- La 9^e **résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation, la fixation du montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance. Il vous sera ainsi proposé de fixer ce montant à 300 000 euros à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

▶ AUTORISATION D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

- La 10^e **résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à opérer sur les actions de la Société pour le compte de la Société dans les conditions prévues par la loi, soit notamment à hauteur de 10 % du capital social de la Société.

L'autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée générale et met fin, pour la partie non utilisée, à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale le 18 juin 2007 dans sa 9^e résolution.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution soumise à votre vote.

Le Directoire vous propose de fixer un prix maximal d'achat de 75 euros par action de la Société (sous réserve d'ajustement en cas d'opérations financières) correspondant à un montant maximal de 871 198 275 euros.

Par ailleurs, aucun contrat de liquidité n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Partant, aucune opération d'achat ou de vente n'a été effectuée au titre d'un contrat de liquidité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

▶ FORMALITÉS DE PUBLICITÉ LÉGALE

- La 11^e **résolution** est une résolution usuelle permettant l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale **extraordinaire**

▶ **AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION DE TOUT OU PARTIE DES ACTIONS AUTODÉTENUES**

- La **12^e résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions autodétenues à la suite de restructurations internes au Groupe.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée générale.

Cette autorisation porte sur un nombre maximum de 8 000 000 d'actions de la Société correspondant à une réduction de capital maximale de 960 000 euros. La différence entre la valeur comptable des actions propres annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 301 040 000 euros, sera imputée sur le poste « prime d'émission ».

▶ **AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS**

- La **13^e résolution** a pour objet d'autoriser le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans

le cadre du programme de rachat d'actions visé à la dixième résolution ci-dessus, soumise à votre vote, de l'autorisation donnée à la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 18 juin 2007 ou de tous programmes de rachat autorisés postérieurement à la date de l'Assemblée générale et ce, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, par périodes de 24 mois. Cette résolution autorise également le Directoire à réduire le capital social de la Société à concurrence de la valeur nominale des actions annulées.

Cette autorisation, qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée générale du 18 juin 2007 dans sa vingt-troisième résolution, est consentie pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée générale.

▶ **FORMALITÉS DE PUBLICITÉ LÉGALE**

- La **14^e résolution** est une résolution usuelle et purement technique permettant l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

1. Faits marquants de l'exercice 2007

Poursuite des acquisitions

Sur l'ensemble de l'exercice 2007, Bureau Veritas a acquis 16 sociétés représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 260 millions d'euros. Bureau Veritas, a poursuivi sa stratégie d'acquisitions de sociétés venant renforcer ses positions en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, dans presque toutes ses divisions opérationnelles. Les principales acquisitions ont été les suivantes :

ACQUISITION DE CCI HOLDINGS LE 29 JUIN 2007

CCI Holdings est le deuxième groupe de services d'inspection et le leader des analyses en laboratoires de charbon en Australie (chiffre d'affaires 2007 d'environ 47 millions d'euros). Cette acquisition permet à Bureau Veritas de doubler sa taille en Australie, en renforçant sa position dans les services d'inspection et de tests pour l'industrie minière.

PRISE DE CONTRÔLE À 100 % DE LA SOCIÉTÉ ECA GLOBAL LE 15 OCTOBRE 2007

Bureau Veritas, qui détenait déjà 43 % du capital de la société espagnole ECA Global, a acquis le solde du capital de cette société, portant ainsi sa participation à 100 %. Le groupe ECA a réalisé un chiffre d'affaires de 191 millions d'euros en 2007 sur le périmètre conservé par Bureau Veritas (hors activités cédées ou en cours de cession). Suite à cette acquisition, Bureau Veritas a plus que triplé de taille en Espagne, avec une position de leader dans le domaine des services à l'industrie, des inspections d'équipements en service, de la certification et du Contrôle Technique de Construction. L'Espagne est désormais le second pays d'implantation pour le Groupe (après la France et devant la Chine).

Financement complémentaire de 150 millions d'euros

Le Groupe a signé le 8 octobre 2007 une convention de crédit, dont la durée est de 5 ans et qui porte sur un montant de 150 millions d'euros, remboursable in fine. Cet emprunt a pour objet de financer les besoins généraux du Groupe et de soutenir la stratégie de développement.

Les montants tirés portent intérêts à un taux déterminé par la somme du taux de marché et de la marge applicable. Le taux de marché est le taux Euribor (European Inter-bank offered rate). Les marges varient de 0,325 % à 0,575 % en fonction du Leverage Ratio, défini comme le rapport de la dette nette consolidée sur l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois.

Introduction en bourse

Bureau Veritas a fait l'objet d'une introduction en bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'introduction en bourse a rencontré un grand succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux ainsi qu'auprès des particuliers. La grande qualité de la demande et le taux élevé de souscription institutionnelle, supérieur à 10 fois la taille de l'offre initiale, a permis de fixer le prix de l'introduction en bourse en haut de la fourchette, à 37,75 euros par action.

L'offre, composée d'actions existantes, principalement cédées par le Groupe Wendel, s'est élevée à 1 240 millions d'euros, soit environ 31 % du capital de Bureau Veritas. Ainsi, à l'issue de l'introduction en bourse, Wendel détenait 63,6 % du capital de Bureau Veritas (hors actions auto-détenues et avant offres réservées aux salariés).

Offres réservées aux salariés

Dans le cadre de son introduction en bourse, Bureau Veritas a proposé à plus de 18 000 salariés dans le monde de participer à un plan d'actionnariat salarié « BV2007 ».

Trois offres ont permis aux salariés éligibles de souscrire à BV2007 dans des conditions particulières, notamment une décote

de 20 % sur le prix de l'offre au public (soit à un prix de 30,20 euros par action). Près de 10 000 salariés du groupe Bureau Veritas ont participé à ces offres.

Ces opérations ont entraîné une augmentation de capital de 34 millions d'euros.

2. Analyse des comptes consolidés en 2007

Évolution de l'activité et des résultats en 2007

Le Groupe est organisé selon huit divisions globales : Marine, Biens de consommation, Services aux gouvernements & Commerce international, ainsi que les cinq divisions qui constituent le pôle Industrie et Infrastructures (Industrie, Inspection & Vérification

en Service, Hygiène, Sécurité & Environnement, Construction et Certification). La comparaison des exercices 2007 et 2006 est donc réalisée en analysant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats des huit divisions globales.

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires	2 066,9	1 846,2	+ 12,0 %
Achats et charges externes	(619,8)	(554,0)	
Frais de personnel	(1 050,7)	(947,1)	
Autres charges	(130,9)	(88,0)	
Résultat opérationnel	265,5	257,1	+ 3,3 %
Résultat financier	(47,7)	(37,9)	+ 25,9 %
Résultat avant impôts	217,8	219,2	(6,4) %
Impôts sur les résultats	(54,9)	(62,1)	
Résultat net	163,5	157,1	+ 4,1 %
Intérêts minoritaires	5,1	3,1	
Résultat net part du Groupe	158,4	154,0	+ 2,9 %

► CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 12 % à 2 066,9 millions d'euros en 2007 contre 1 846,2 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une augmentation de 9,6 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation constant ;
- d'une diminution de 2,8 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et

- d'une augmentation de 5,2 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec la consolidation des sociétés : ECA en Espagne, CCI Holdings, Intico, IRC et Alert Solutions en Australie, NEIS, AQSR et Guardian Inspection aux États-Unis et Innova en Allemagne. Au total, la contribution des changements du périmètre de consolidation au chiffre d'affaires 2007 est de 96 millions d'euros. Le chiffre d'affaires 2007 après déduction des changements du périmètre de consolidation s'établit à 1 971 millions d'euros.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La progression du chiffre d'affaires du Groupe provient d'une augmentation du chiffre d'affaires de toutes les divisions. L'évolution du chiffre d'affaires par division entre 2007 et 2006 a été la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	Croissance totale	Croissance organique
Marine	247,2	208,9	18,3 %	21,2 %
Industrie	299,1	231,5	29,2 %	18,1 %
Inspection & Vérification en Service (IVS)	268,4	242,9	10,5 %	4,8 %
Hygiène, Sécurité & Environnement (HSE)	201,2	188,9	6,5 %	0,1 %
Construction	393,1	375,4	4,7 %	3,1 %
Certification	247,1	230,4	7,3 %	6,9 %
Biens de consommation	259,1	248,3	4,4 %	11,8 %
Services aux gouvernements & Commerce international (GSIT)	151,7	119,9	26,5 %	18,6 %
TOTAL	2 066,9	1 846,2	12,0 %	9,6 %

► RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 3,3 % à 265,5 millions d'euros en 2007 contre 257,1 millions d'euros en 2006. Cette faible augmentation de 8,4 millions d'euros est la résultante :

- d'une forte augmentation du résultat opérationnel ajusté (+ 43,8 millions d'euros) qui passe de 268,3 millions d'euros en 2006 à 312,1 millions d'euros en 2007 ;
- et d'une charge non récurrente de 35,1 millions d'euros liée aux frais de l'introduction en bourse de la Société.

Le tableau ci-dessous présente le détail des frais encourus en 2007 et liés à l'introduction en bourse de la Société :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Banques offre institutionnelle	19 213,3
Banques offre retail	1 569,6
Avocats	1 440,0
Commissaires aux comptes	990,0
Dépenses de communication	1 617,1
Impressions	250,8
Commissions Euronext et frais réglementaires	811,8
Offre aux salariés : participation employeur	9 239,7
TOTAL	35 132,3

► RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

Le résultat opérationnel « ajusté » est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatifs aux acquisitions et aux autres éléments jugés comme non récurrents.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2006 et 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat opérationnel	265,5	257,1
Dotations aux amortissements des allocations d'écarts d'acquisitions	9,6	5,0
Perte de valeur des écarts d'acquisitions	0,3	-
Résultat de cession d'activité	-	1,9
Coûts de réorganisation	-	2,3
Honoraires de gestion versés à l'actionnaire	1,6	2,0
Coûts d'introduction en bourse	35,1	-
Résultat opérationnel ajusté	312,1	268,3

Le résultat opérationnel ajusté a augmenté de 16,3 % à 312,1 millions d'euros en 2007 contre 268,3 millions d'euros en 2006. Cette augmentation de 43,8 millions d'euros provient de l'amélioration du résultat opérationnel ajusté des six divisions suivantes :

- Marine : + 20,0 millions d'euros ;
- Construction : + 9,9 millions d'euros ;
- Industrie : + 8,3 millions d'euros ;
- Services aux gouvernements & Commerce international : + 6,7 millions d'euros ;
- Certification : + 3,3 millions d'euros ;
- Biens de consommation : + 2,3 millions d'euros.

À l'inverse, deux divisions ont enregistré un recul de leur résultat opérationnel ajusté :

- Hygiène, Sécurité & Environnement : - 5,3 millions d'euros ;
- Inspection & Vérification en Service : - 1,4 million d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a progressé d'un exercice à l'autre pour représenter 15,1 % en 2007 contre 14,5 % en 2006.

La contribution des changements du périmètre de consolidation, en 2007 par rapport à 2006, au résultat opérationnel ajusté est de 10,0 millions d'euros. Le résultat opérationnel ajusté après déduction des changements du périmètre de consolidation est égal à 302,1 millions d'euros. Le résultat opérationnel ajusté après déduction des changements du périmètre de consolidation exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires après déduction des changements du périmètre de consolidation s'est établi à 15,4 %.

► RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe a représenté en 2007 une charge nette de 47,7 millions d'euros contre une charge nette de 37,9 millions d'euros en 2006, ce qui représente une charge additionnelle de 9,8 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Coût de l'endettement financier net	(34,5)	(28,8)
Autres produits et charges financiers	(13,2)	(9,1)
RÉSULTAT FINANCIER	(47,7)	(37,9)

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net a augmenté de 5,7 millions d'euros, passant de 28,8 millions d'euros en 2006 à 34,5 millions d'euros en 2007. Ceci est dû à une augmentation du volume de la dette et à une hausse des taux d'intérêt.

Autres produits et charges financières

La charge nette des autres produits et charges financiers a augmenté de 4,1 millions d'euros, passant de 9,1 millions d'euros en 2006 à 13,2 millions d'euros en 2007.

(en millions d'euros)	2007	2006
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(2,9)	0,7
Écarts de change	(8,3)	(9,7)
Coût financier des régimes de retraite	(3,2)	(3,0)
Autres	1,2	2,9
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(13,2)	(9,1)

La variation négative de juste valeur des instruments financiers est liée principalement à la perte de valeur des couvertures de taux d'intérêt sur la dette libellée en dollars américains.

Les écarts de change ont représenté une charge de 8,3 millions d'euros en 2007 liée essentiellement à l'impact des financements intra-groupes sur l'ensemble des entités du Groupe (cas où la devise de financement interne est différente de la devise fonctionnelle de l'une des parties) et à des pertes de change sur détention d'actifs en devises (principalement dollar américain).

Le coût financier des régimes de retraite est resté stable à 3,2 millions d'euros.

La réduction du poste « autres » est principalement due à la réduction des dividendes liée à l'intégration d'ECA au cours de l'année 2007.

▶ IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 54,9 millions d'euros en 2007 contre 62,1 millions d'euros en

2006, en baisse de 11,6 %. Le taux effectif d'impôt, représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, s'est réduit d'un exercice à l'autre pour représenter 25,2 % en 2007 contre 28,3 % en 2006. Pour l'essentiel, cette réduction résulte de la progression des résultats dans les pays où les taux d'imposition sont plus faibles ainsi que l'effet favorable d'opérations de rationalisation des structures juridiques du Groupe.

▶ RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est élevé à 158,4 millions d'euros en 2007 par rapport à 154,0 millions d'euros en 2006 (soit une hausse de 2,9 %) et résulte principalement :

- d'une augmentation du résultat opérationnel de 8,4 millions d'euros ;
- d'une augmentation de 9,8 millions d'euros des charges financières nettes ; et
- d'une diminution de 7,2 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

▶ RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE

Le résultat net ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté, diminué du résultat financier et de l'impôt sur les résultats calculé par application du taux effectif d'imposition du Groupe.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Résultat opérationnel ajusté	312,1	268,3	16,3 %
Résultat Financier	(47,7)	(37,9)	(25,9) %
Impôt ⁽¹⁾	(66,7)	(65,3)	(2,1) %
Résultat net des activités destinées à être cédées	0,6	-	
Résultat net ajusté	198,3	165,1	20,1 %
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	193,2	162,0	19,3 %

(1) Par application du taux effectif d'imposition de 25,2 % en 2007 et de 28,3 % en 2006.

Le résultat net ajusté s'est élevé à 198,3 millions d'euros en 2007 par rapport à 165,1 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 20,1 %.

Le résultat net ajusté part du Groupe s'est élevé à 193,2 millions d'euros en 2007 par rapport à 162,0 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 19,3 %.

➤ RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

Marine

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	247,2	208,9	+ 18,3 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	71,0	51,0	+ 39,2 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	28,7 %	24,4 %	

Le chiffre d'affaires de la division Marine a augmenté de 18,3 % à 247,2 millions d'euros en 2007 contre 208,9 millions d'euros en 2006, en raison :

- d'une augmentation de 21,2 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ; et
- d'une diminution de 2,9 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change.

La progression du chiffre d'affaires est due en premier lieu à la forte croissance de l'activité de classification et de surveillance de nouveaux navires en construction. Cette croissance soutenue concerne toutes les catégories de navires : pétroliers, vraquiers, porte-conteneurs, transporteurs de gaz liquéfiés, navires de croisière et ferries.

Géographiquement, la croissance a été particulièrement forte en Chine (+ 60,6 %).

Le carnet de commandes au 31 décembre 2007 représentait un total de 30,2 millions de tonnes contre 17,4 millions de tonnes au 31 décembre 2006.

La progression du chiffre d'affaires de la division Marine est également due à la croissance de l'activité de surveillance des navires en service. Au 31 décembre 2007, la flotte classée par Bureau Veritas représentait un total de 7 919 navires pour un tonnage de 58,3 millions de tonnes contre une flotte de 7 482 navires pour un tonnage de 54,6 millions de tonnes au 31 décembre 2006.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Marine a augmenté de 39,2 % à 71,0 millions d'euros en 2007 contre 51,0 millions d'euros en 2006, en raison de la progression de 18,3 % du chiffre d'affaires et d'une amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 28,7 % en 2007 contre 24,4 % en 2006.

L'amélioration de la marge opérationnelle ajustée est due à un meilleur amortissement des coûts centraux de la division (recherche-développement et systèmes d'information), à une baisse des coûts d'assurance et de contentieux et au poids accru de la Chine où la Division réalise des marges plus élevées.

Industrie

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	299,1	231,5	+ 29,2 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	35,0	26,7	+ 31,1 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	11,7 %	11,5 %	

Le chiffre d'affaires de la division Industrie a augmenté de 29,2 % à 299,1 millions d'euros en 2007 contre 231,5 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une augmentation de 18,1 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une diminution de 3,0 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 14,1 % du chiffre d'affaires due aux changements de périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec en particulier la consolidation de la société CCI en Australie et la consolidation en année pleine de la société Intico également en Australie.

La croissance organique de 18,1 % du chiffre d'affaires de la division Industrie est due à une forte croissance en Amérique Latine (notamment au Brésil), en Asie (notamment en Chine et en Inde), dans la zone Moyen-Orient et Mer Caspienne (notamment

aux Emirats Arabes Unis, au Koweït et au Kazakhstan) ainsi qu'au Royaume-Uni et en Russie. Dans tous ces pays, la demande a été soutenue par les investissements pétroliers et gaziers.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Industrie a augmenté de 31,1 % à 35,0 millions d'euros en 2007 contre 26,7 millions d'euros en 2006, en raison de la progression de 29,2 % du chiffre d'affaires et d'une légère amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 11,7 % en 2007 contre 11,5 % en 2006.

La relative stabilisation de la marge opérationnelle ajustée est la résultante d'une progression de la marge sur l'ensemble du périmètre organique (et notamment en France) compensée par l'effet défavorable des acquisitions (et notamment de la société Intico) en Australie.

Inspection & Vérification en Service (IVS)

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	268,4	242,9	+ 10,5 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	24,1	25,5	- 5,5 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	9,0 %	10,5 %	

Le chiffre d'affaires de la division Inspection & Vérification en Service a augmenté de 10,5 % à 268,4 millions d'euros en 2007 contre 242,9 millions d'euros en 2006, en raison :

- d'une augmentation de 4,8 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une diminution de 0,3 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 6,0 % du chiffre d'affaires due aux changements de périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec en particulier la consolidation de ECA en Espagne depuis le 15 octobre 2007.

Le chiffre d'affaires 2007 de la division Inspection & Vérification en Service se répartit principalement entre la France (66 % du total), le Royaume-Uni (17 % du total), l'Espagne (6 % du total) et le Benelux (5 % du total), ces pays représentant à eux seuls 94 % du total de la division.

En France (66 % du chiffre d'affaires de la division), l'activité est en hausse de 5,2 % sur l'ensemble de l'exercice, avec l'obtention et le renouvellement de contrats multi-sites avec des grands comptes industriels et de la distribution.

Au Royaume-Uni (17 % du chiffre d'affaires), dans un environnement qui demeure concurrentiel, l'activité est en baisse de 3,4 % à taux de changes constants.

En Espagne (6 % du chiffre d'affaires), l'activité a été multipliée par quatre, avec l'intégration du leader national ECA depuis le 15 octobre 2007.

Aux Pays-Bas (4 % du chiffre d'affaires), l'activité est en progression de 8,1 % dont 1,7 % à périmètre comparable, le solde provenant de la consolidation sur l'ensemble de l'exercice de Nagtglas.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Inspection & Vérification en Service a diminué de 1,4 million d'euros à 24,1 millions d'euros en 2007 contre 25,5 millions d'euros en 2006, en raison de la baisse de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 9,0 % en 2007 contre 10,5 % en 2006.

La baisse de la marge opérationnelle ajustée est le résultat des évolutions suivantes :

- une stabilisation de la marge en France autour de 11 %. Le plan d'amélioration de la performance mis en œuvre fin 2006 pour compenser la baisse des prix devra produire ses effets en 2008 avec le déploiement complet des nouveaux outils informatisés de production ;
- une forte réduction de la marge au Royaume-Uni qui passe de 8 % en 2006 à 3 % en 2007. Le plan d'amélioration de la performance sera effectif sur la seconde moitié de l'exercice 2008 avec notamment le déploiement des nouveaux outils informatisés de production en juin 2008 ;
- un impact négatif généré par les coûts de démarrage de l'activité Inspections en Service en Italie (perte de 1,0 million d'euros) et en Allemagne (même perte de 1,0 million d'euros). L'objectif pour ces deux pays reste d'atteindre le point mort au milieu de l'exercice 2008.

Par ailleurs, la division bénéficiera en 2008 de l'intégration en année pleine de l'activité Inspections en Service de la société ECA en Espagne : environ 60 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une rentabilité escomptée proche de la rentabilité constatée en France.

Hygiène, Sécurité & Environnement (HSE)

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	201,2	188,9	+ 6,5 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	11,6	16,9	- 31,4 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	5,8 %	9,0 %	

Le chiffre d'affaires de la division Hygiène, Sécurité & Environnement a augmenté de 6,5 % à 201,2 millions d'euros en 2007 contre 188,9 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une augmentation de 0,1 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une diminution de 3,2 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 9,6 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec en particulier, la consolidation en année pleine des trois sociétés australiennes Kilpatrick, Alert et IRC

acquises dans le courant de l'année 2006, ainsi que la première consolidation de Trotters au Danemark et d'ECA en Espagne.

Le chiffre d'affaires 2007 de la division HSE se répartit principalement entre les États-Unis (33 % du total), la France (33 % du total), le Royaume-Uni (18 % du total) et l'Australie (6 % du total), ces quatre pays représentant 90 % du total de l'activité de la division en 2007.

La croissance organique faible du chiffre d'affaires de la division en 2007 est la résultante des évolutions suivantes :

- une croissance solide en France (+ 6,7 %) générée par un portefeuille de produits dynamiques (risques à

l'occupant, responsabilité sociale, efficacité énergétique et environnementale) et l'obtention de contrats avec des comptes clés pour la mesure des émissions de rejets polluants ;

- une réduction de l'activité dans l'ensemble des sociétés acquises récemment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. Ceci correspond à la volonté de rationaliser le portefeuille d'activités acquises en arrêtant certains services tels que la décontamination des sols avec obligation de résultat aux États-Unis ou le contrôle des nuisances sonores au Royaume-Uni pour se repositionner sur des services en croissance (stratégie carbone et gaz à effet de serre, efficacité énergétique des actifs et des process industriels, hygiène et sécurité au travail).

Le résultat opérationnel ajusté de la division HSE a baissé de 5,3 millions d'euros à 11,6 millions d'euros en 2007 contre 16,9 millions d'euros en 2006 en raison d'une baisse de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 5,8 % contre 9,0 % en 2006. Cette réduction de la marge s'est concentrée aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie où les réductions de coûts et les ajustements d'organisation ne se sont pas opérés au même rythme que la rationalisation du portefeuille d'activités et de services.

Construction

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	393,1	375,4	+ 4,7 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	45,6	35,7	+ 27,7 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	11,6 %	9,5 %	

Le chiffre d'affaire de la division Construction a augmenté de 4,7 % à 393,1 millions d'euros en 2007 contre 375,4 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une augmentation de 3,1 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une diminution de 2,2 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 3,8 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation 2007 par rapport à 2006, avec en particulier la consolidation de la société Guardian aux États-Unis et de la société ECA en Espagne.

Le chiffre d'affaires 2007 de la division Construction se répartit principalement entre la France (53 % du total), les États-Unis (17 % du total), l'Espagne (11 % du total), le Royaume-Uni (6 % du total) et le Japon (4 % du total), ces cinq pays représentant 91 % du total de l'activité de la division. La croissance organique modérée de 3,1 % du chiffre d'affaires de la division Construction, hors acquisitions, est due à la combinaison d'évolutions différentes entre ces quatre marchés :

- en France, le chiffre d'affaires de la division Construction a augmenté de 9,1 %. Cette croissance est due pour l'essentiel à la croissance des mises en chantier de logements collectifs et de bâtiments tertiaires. Elle est également due au développement de services d'inspections et d'audits nouveaux tels que les audits techniques de patrimoine, les audits de transactions immobilières et les certifications de bâtiments HQE ;
- aux États-Unis, le chiffre d'affaires de la division Construction a diminué de 20,1 % à périmètre et taux de change constants. Le point bas de cette décroissance a été atteint en juin 2007. Le premier semestre de l'année 2007 enregistre une réduction de l'activité de 23,8 % par rapport au premier semestre 2006 alors que le second semestre de l'année 2007 est en recul de 16,1 % par rapport au second semestre 2006. L'activité d'approbation des plans (*Code Compliance*) continue à souffrir de la baisse des volumes de permis de construire mais elle commence à bénéficier de l'obtention de nouveaux contrats d'outsourcing

d'approbation des plans notamment en Californie, au Texas et en Pennsylvanie ;

- en Espagne, la croissance organique a été de 6,2 % avec un certain ralentissement pendant la seconde partie de l'année de l'activité Contrôle Technique de bâtiments. À l'inverse, l'activité Inspection et contrôle de travaux d'infrastructures reste bien orientée. À noter que l'exposition de la Division Construction d'ECA au marché résidentiel est limitée à 22 % de l'activité de cette Division, les 78 % restant étant liés à l'inspection de projets d'infrastructures (trains à grande vitesse, aéroports, ouvrages d'art) ;
- au Japon, la croissance organique a été de 25,3 %, en deçà de ce qui était attendu du fait d'une révision du Code de la construction qui a temporairement ralenti le volume des permis de construire. Cette révision se traduit par un renforcement de la mission de contrôle technique, d'où une très forte croissance attendue en 2008.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Construction a augmenté de 27,7 % à 45,6 millions d'euros en 2007 contre 35,7 millions d'euros en 2006, en raison de la progression modérée de 4,7 % du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 11,6 % en 2007 contre 9,5 % en 2006. Cette amélioration significative est due à la restauration des marges en Espagne où le plan d'amélioration de la performance opérationnelle (« Performance Optimisation Process » ou « POP ») conduit en 2006, a produit tous ses effets. En France, la marge opérationnelle ajustée s'est maintenue à un niveau élevé (17 %). Aux États-Unis, dans un contexte de forte réduction du volume d'activité, les marges se sont réduites à 1 % malgré l'adaptation de la structure de coûts. Au Japon, la marge opérationnelle ajustée continue de progresser, année après année, en ligne avec le plan d'affaires réalisé en 2003 au moment où le Groupe a décidé de rentrer sur le marché de la privatisation de l'approbation de plans liée à la délivrance de permis de construire. Cette marge est aujourd'hui de 10 %.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certification

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	247,1	230,4	+ 7,3 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	46,0	42,7	+ 7,7 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	18,6 %	18,5 %	

Le chiffre d'affaires de la division Certification a augmenté de 7,3 % à 247,1 millions d'euros en 2007 contre 230,4 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une augmentation de 6,9 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une diminution de 1,6 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 2,0 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006 avec la première consolidation des sociétés Zertifizierung Bau en Autriche, AQSR en Amérique du Nord et ECA en Espagne.

La croissance organique de 6,9 % du chiffre d'affaires de la division Certification en 2007 est une performance solide compte tenu du fait que l'année 2006 correspondait à une année de recertification ISO 9000-2000 qui avait généré un surplus d'activité. Cette bonne performance est due à :

- un bon dynamisme des activités de certification liées à l'environnement, à la responsabilité sociale, à l'hygiène et à

la sécurité (ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000, ISO 22 000 et HACCP) ;

- un développement continu des activités de certification et d'audit sur mesures adaptées aux besoins des grandes entreprises (audits de réseaux, audits de fournisseurs, « solutions orientés » audits) ;
- une progression plus rapide des grands contrats mondiaux signés avec des comptes clés ;
- une croissance à deux chiffres dans les pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Russie).

Le résultat opérationnel ajusté de la division Certification a augmenté de 3,3 millions d'euros à 46,0 millions d'euros en 2007 contre 42,7 millions d'euros en 2006, en raison de la progression de 7,3 % du chiffre d'affaires et d'une légère amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 18,6 % en 2007 contre 18,5 % en 2006.

Biens de consommation

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	259,1	248,3	+ 4,4 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	57,1	54,8	+ 4,1 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	22,0 %	22,1 %	

Le chiffre d'affaires de la division Biens de consommation a augmenté de 4,4 % à 259,1 millions d'euros en 2007 contre 248,3 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une augmentation de 11,8 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une réduction de 7,3 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change en 2007 par rapport à 2006 ; et
- d'une diminution de 0,1 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec la cession du Laboratoire MTL en Italie et l'acquisition de la société Innova en Allemagne.

La croissance organique du chiffre d'affaire est due à une croissance de tous les segments d'activité (jouets, textiles, produits

électriques et électroniques). Le quatrième trimestre a été particulièrement dynamique pour le testing des jouets (recherche de peintures au plomb) à la suite des différentes mesures de rappel décidées par plusieurs fabricants et distributeurs. Sur le plan géographique, la demande en provenance d'Europe, notamment d'Allemagne, a cru plus rapidement que la demande en provenance des États-Unis.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Groupe a transféré le siège de la division Biens de consommation de Boston à Hong Kong.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Biens de Consommation a augmenté de 4,1 % à 57,1 millions d'euros en 2007 contre 54,8 millions d'euros en 2006, en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires.

Services aux gouvernements & Commerce international

	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	151,7	119,9	+ 26,5 %
Résultat opérationnel ajusté <i>(en millions d'euros)</i>	21,7	15,0	+ 44,7 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE	14,3 %	12,5 %	

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'activité de certification aéronautique a été reclassée de la division Services aux gouvernements & Commerce international au profit de la division Certification et les chiffres 2006 ont été retraités en conséquence. Le chiffre d'affaires de la division Services aux Gouvernements et Commerce International a progressé de 26,5 % à 151,7 millions d'euros en 2007 contre 119,9 millions d'euros en 2006 en raison :

- d'une croissance de 18,6 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'un impact négatif des variations de change représentant 1,8 % du chiffre d'affaires ;
- d'une augmentation de 9,7 % due aux changements de périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006 avec la consolidation de la société CCI en Australie.

Après deux années de baisse liée à l'arrêt de deux contrats de gouvernement significatifs (Kenya en juin 2005 et Vénézuéla en août 2005), le chiffre d'affaires de la division est de nouveau en croissance sous l'effet :

- de l'activité générée en année pleine par les deux contrats PSI (« pre-shipment inspections ») signés dans le courant de l'année 2006 : Cambodge (mai 2006) et Mali (décembre 2006) ;
- d'une forte croissance des importations inspectées en Angola et République Démocratique du Congo ;
- de la progression des contrats de vérification de conformité au Moyen-Orient et notamment en Arabie Saoudite.

L'année 2008 sera marquée par l'arrêt du contrat PSI en Équateur qui a représenté 11,8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007. Plusieurs nouveaux contrats sont en négociation.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Services aux gouvernements & Commerce international a augmenté de 44,7 % à 21,7 millions d'euros en 2007 contre 15,0 millions d'euros en 2006, en raison de la croissance de 26,5 % du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 14,3 % en 2007 contre 12,5 % en 2006.

L'amélioration de la marge opérationnelle est la résultante de deux évolutions différentes :

- une forte progression de la marge de l'activité Services aux gouvernements due à la combinaison de l'augmentation du volume d'activité et du plein effet des mesures de restructuration du réseau mondial des centres de relations avec les exportateurs (CRE) entrepris depuis plus de deux ans. Fin 2007, il ne reste plus que quatre centres continentaux (Shanghai, Dubaï, Houston et Paris) appuyé par un back office global à Mumbai ;
- une baisse de la marge de l'activité Commerce international due à l'intégration de l'activité d'analyses et de tests du charbon de CCI en Australie dont la rentabilité est à ce jour inférieure à la rentabilité moyenne de la division.

Financement

Flux de trésorerie du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat avant impôts	217,8	219,2
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	36,0	29,7
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5,2	2,8
Amortissements et dépréciations nets	42,3	32,8
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	(10,1)	(17,5)
Impôts payés	(73,9)	(64,0)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	217,3	203,0
Acquisitions de filiales	(209,6)	(50,2)
Cessions de filiales	-	2,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(51,0)	(44,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,5	4,9
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(4,4)	(7,8)
Cessions d'actifs financiers non courants	3,3	2,7
Dividendes reçus	1,3	2,8
Autres	(4,8)	0,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(263,7)	(89,4)
Augmentation de capital	383,2	5,8
Réduction de capital	(152,6)	(152,5)
Acquisition d'actions propres	(337,9)	-
Dividendes versés	(107,5)	(2,0)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	695,1	504,0
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(360,5)	(431,9)
Intérêts payés	(35,5)	(28,8)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	84,3	(105,4)
Incidence des écarts de change	(3,3)	(8,7)
Variation de la Trésorerie nette	34,6	(0,5)
Trésorerie nette au début de la période	99,5	100,0
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	134,1	99,5
Dont disponibilités et équivalent de trésorerie	142,9	106,8
Dont concours bancaires courants	(8,8)	(7,3)

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le tableau ci-dessous présente la trésorerie nette des activités opérationnelles du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006.

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat avant impôts	217,8	219,2
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	36,0	29,7
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5,2	2,8
Amortissements et dépréciations nets	42,3	32,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(10,1)	(17,5)
Impôts payés	(73,9)	(64,0)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	217,3	203,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(51,0)	(44,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,5	4,9
Dividendes reçus	1,3	2,8
Intérêts payés	(35,5)	(28,8)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DISPONIBLE APRÈS IMPÔTS ET INTÉRÊTS FINANCIERS	133,6	137,5

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité du Groupe se sont élevés à 217,3 millions d'euros en 2007, à comparer à 203,0 millions d'euros en 2006. Avant prise en compte de l'impact des coûts décaissés pour l'introduction en bourse en 2007 (18 millions d'euros), le flux net de trésorerie généré par l'activité est de 235,3 millions d'euros, en progression de 16 % par rapport à 2006.

Au 31 décembre 2007, le besoin en fonds de roulement lié à l'activité s'élève à 149,7 millions d'euros. Il se compose :

- du besoin en fonds de roulement du groupe Bureau Veritas (hors ECA) qui s'élève à 99,6 millions d'euros soit 4,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors ECA). Au 31 décembre 2006, le besoin en fonds de roulement du Groupe s'élevait à 103,2 millions d'euros soit 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- du besoin en fonds de roulement d'ECA (acquis en octobre 2007) qui s'élève à 50,1 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie disponible après impôts et intérêts financiers se sont élevés à 133,6 millions d'euros en 2007 et à 137,5 millions d'euros en 2006.

La variation de la charge d'intérêts nette entre l'exercice 2007 et l'exercice 2006 s'explique essentiellement par les éléments suivants impactant le coût de l'endettement financier brut :

- augmentation du niveau de la dette (effet volume de l'ordre de 8,1 millions d'euros) : impact combiné d'une deuxième opération de rachat d'actions à hauteur de 152,6 millions d'euros en février 2007, de la distribution d'un dividende de 107,5 millions d'euros en juin 2007 et des opérations de croissance externe sur l'exercice ;
- augmentation du niveau des taux d'intérêts (effet prix hors marge mais y compris les couvertures de taux de l'ordre de 1,4 million d'euros) sur l'exercice 2007 ;
- baisse de la marge sur les financements du Groupe (effet marge générant un gain de l'ordre de 1,7 million d'euros).

Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Acquisitions de filiales	(209,6)	(50,2)
Cessions de filiales	-	2,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(51,0)	(44,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,5	4,9
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(4,4)	(7,8)
Cessions d'actifs financiers non courants	3,3	2,7
Dividendes reçus	1,3	2,8
Autres	(4,8)	0,2
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(263,7)	(89,4)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe au cours des deux derniers exercices. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe au cours des exercices 2007 et 2006 peut être présenté de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Coût des activités acquises	(238,0)	(62,4)
Trésorerie des sociétés acquises	(1,6)	3,8
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre	7,4	7,5
Décaissements sur acquisitions antérieures	(5,5)	-
Coût d'acquisition payé sur les exercices précédents	28,1	0,9
IMPACT SUR LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ACQUISES	(209,6)	(50,2)

Le tableau ci-dessous présente les principales acquisitions, toutes acquises à 100 %, réalisées en 2007 et 2006 :

Entité acquise	Pays	Division	Nature de l'activité
2007			
ECA	Espagne	Construction IVS/HSE/ Industrie/Certification	Inspection & Vérification en Service, industrie, certification, construction
CCI	Australie/ Ukraine	Industrie/Commerce international	Essais en laboratoire, certification et assistance technique
AQSR	États-Unis/ Canada	Certification	Certification pour l'automobile, l'industrie, la distribution
2006			
Kilpatrick	Australie	HSE	Analyses et contrôles Hygiène, Sécurité et Environnement
Intico	Australie	Industrie	Inspections équipements industriels et tests non-destructifs
IRC	Australie	HSE	Contrôles Hygiène, Sécurité et Environnement
NEIS	États-Unis	Construction	Inspections ascenseurs
Nagtglas	Pays-Bas	IVS	Inspections sécurité incendie et installations électriques

En 2007, aucune cession significative n'a eu lieu. En 2006, le Groupe a procédé à des cessions d'activités marginales issues d'acquisitions d'activités antérieures et ce pour un impact global sur la trésorerie de 2,4 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont en ligne avec le développement de l'activité du Groupe sur les deux derniers exercices.

Les investissements industriels représentent un montant relativement faible au niveau du Groupe. Les divisions du Groupe présentent une intensité capitalistique généralement peu élevée, à

l'exception des divisions Services aux gouvernements & Commerce international (acquisition de scanners) et Biens de consommation (acquisition de laboratoires). Les investissements industriels ont ainsi représenté respectivement 2,5 % et 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2007 et 2006.

Enfin, le poste acquisition d'actifs financiers reflète principalement l'acquisition de titres non consolidés.

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Augmentation de capital	382,3	5,8
Réduction de capital	(152,6)	(152,5)
Achat d'actions propres	(337,9)	-
Dividendes versés	(107,5)	(2,0)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	695,1	504,0
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(360,5)	(431,9)
Intérêts payés	(35,5)	(28,8)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	84,3	(105,4)

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

En 2006, les opérations sur le capital sont liées :

- à l'exercice de stock-options par les salariés bénéficiaires du Groupe ;
- à une réduction de capital par rachat de ses propres actions pour 152,5 millions d'euros en mai 2006.

En 2007, les opérations suivantes ont été réalisées :

Augmentations de capital

- Les salariés bénéficiaires de stock-options ont exercé leurs droits à hauteur de 11 millions d'euros.
- Le 23 octobre 2007, dans le cadre de l'introduction en bourse, la Société a procédé à deux augmentations de capital :
 - une de 1,1 million d'euros en capital et 143,6 millions d'euros en prime d'émission à la suite de l'exercice de 895 100 bons de souscriptions d'actions ;
 - une de 0,6 million d'euros en capital et 192,5 millions d'euros en prime d'émission en échange de titres Winvest 7.
- Le 13 décembre 2007, dans le cadre des offres réservées aux salariés et à certains managers lors de l'introduction en bourse, la Société a procédé à une augmentation de capital de 0,1 million d'euros en capital et 34,4 millions d'euros en prime d'émission.

Réduction du capital

Le 5 mars 2007, la société mère Bureau Veritas SA a procédé à une réduction de capital par rachat de ses propres actions pour 152,6 millions d'euros dont 1,1 million de valeur nominale ont été déduits du capital social et 151,5 millions des autres réserves. Elle a été financée par un tirage additionnel sur le crédit syndiqué.

Pour mémoire, le 2 mai 2006, le Groupe avait procédé à une opération similaire. Le Groupe avait racheté 881 300 de ses propres actions qui ont été annulées par la suite. Le montant global du rachat a été de 152,5 millions d'euros dont 1,1 million de valeur nominale ont été déduits du capital social et 151,4 millions des autres réserves.

Achat d'actions propres

À la suite de l'acquisition de 100 % de la société Winvest 7, initialement détenue par Wendel et les principaux dirigeants de Bureau Veritas, le Groupe a procédé à la dissolution de Winvest 7 et a obtenu par voie de transmission universelle de patrimoine, 8 951 000 actions propres Bureau Veritas, qui constituaient le seul actif de Winvest 7. L'intention du Groupe est d'annuler l'essentiel de ces actions lors de la prochaine Assemblée générale du 2 juin 2008.

Dividendes

En 2007, la Société a versé des dividendes pour un montant de 107,5 millions d'euros dont 100 millions d'euros versés à l'actionnaire Wendel au titre de l'exercice 2006.

Dettes financières

Les augmentations et remboursements d'emprunts et dettes financières mettent en évidence une augmentation nette de 335 millions d'euros au cours de l'exercice 2007. Cette augmentation est liée au rachat d'actions de février 2007 à hauteur de 152,6 millions d'euros, au versement du dividende à hauteur de 107,5 millions d'euros et au programme d'acquisitions, notamment ECA Global (Espagne) et CCI (Australie).

Intérêts payés

Les intérêts payés correspondent notamment aux intérêts payés sur les emprunts du crédit syndiqué et sur le club deal mis en place en octobre 2007.

Sources de financement du Groupe

Hormis l'utilisation de ses capitaux propres, le Groupe se finance principalement au moyen de l'Emprunt Syndiqué 2006 et du Club Deal 2007. La quasi-totalité de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2007, soit 96 %, est représentée par l'Emprunt Syndiqué 2006 conclu le 22 mai 2006 et le Club Deal 2007 conclu en octobre 2007.

Au 31 décembre 2007, l'endettement brut du Groupe s'élève à 810,2 millions d'euros et comprend donc principalement les emprunts du crédit syndiqué (625,6 millions d'euros), le Club Deal d'octobre 2007 (150 millions d'euros) et les autres emprunts bancaires (34,6 millions d'euros).

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'endettement brut du Groupe au titre des exercices 2007 et 2006 se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	735,2	444,7
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	66,2	42,4
Concours bancaires	8,8	7,3
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	810,2	494,4

Le tableau suivant présente la trésorerie et les équivalents de trésorerie sur les exercices 2007 et 2006 ainsi que l'endettement net du Groupe sur ces deux exercices :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Valeurs mobilières et créances assimilées	20,6	12,4
Disponibilités	122,3	94,4
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	142,9	106,8
Endettement brut total	810,2	494,4
ENDETTEMENT NET TOTAL	667,3	387,6

Les disponibilités du Groupe sont réparties entre plus de 250 entités implantées dans plus de 140 pays. Dans certains pays (notamment le Brésil, la Chine et le Corée du Sud), les entités du Groupe sont soumises à des contrôles de change stricts qui rendent la mise en place de prêts intra-groupe difficile voire impossible.

3. Perspectives

Les tendances et les objectifs présentés dans ce paragraphe ont été établis sur la base de données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas

connaissance à la date du présent document. En outre, la réalisation de certains risques décrits dans le paragraphe Facteurs de risque du chapitre I - Présentation du Groupe du document de référence 2007 pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs, y compris en matière d'acquisitions.

Perspectives

À l'horizon 2011 et hors effet des cycles économiques, le Groupe se donne pour objectif un doublement du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2006 reposant sur une croissance organique annuelle moyenne du chiffre d'affaires d'environ 8 %, et sur la poursuite de sa stratégie de croissance externe, représentant une contribution moyenne annuelle d'environ 7 % de croissance du chiffre d'affaires.

En considération de ce qui précède et en l'absence de dégradation conjoncturelle, le Groupe se fixe en outre comme objectif :

- une croissance de la marge opérationnelle ajustée d'environ 150 points de base sur la période, hors impact des acquisitions (à périmètre constant) ;

- une croissance annuelle moyenne sur la période du résultat net ajusté part du Groupe (hors éléments non récurrents) de 15 à 20 % ;
- le maintien du niveau de dépenses d'investissement brutes à environ 2,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, en ligne avec les performances historiques du Groupe ; et
- une politique de distribution annuelle de dividendes d'environ un tiers du résultat net consolidé part du Groupe.

Prévisions pour l'exercice 2008

Hypothèses

Le Groupe a construit ses prévisions sur la base des états financiers 2007, du budget 2008, des derniers comptes de gestion mensuels et des hypothèses suivantes :

- une croissance organique du chiffre d'affaires d'au moins 8 % ;
- la consolidation en année pleine des acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2007 et notamment celle de la société espagnole ECA, acquise le 15 octobre 2007 et de la société CCI Holdings acquise le 29 juin 2007 ;
- une stabilité des parités monétaires en 2008, à comparer à 2007.

Les prévisions présentées ci-dessous ont été établies en application des dispositions du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et des recommandations du CESR relatives aux informations prévisionnelles. Elles sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas

connaissance à la date du présent document. En outre, la réalisation de certains risques décrits dans le paragraphe Facteurs de risque du chapitre I - Présentation du Groupe du document de référence 2007 pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation effective des prévisions figurant à la présente section.

Ces prévisions ont été établies sur la base des principes comptables adoptés par le Groupe pour l'élaboration de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Prévisions du Groupe pour l'exercice 2008

Sur la base des hypothèses ci-dessus (et compte tenu des acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2007), le Groupe anticipe pour 2008 :

- un chiffre d'affaires en croissance de plus de 15 % ; et
- un résultat opérationnel ajusté également en croissance de plus de 15 %.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Annexe 1 au rapport de gestion

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2007	2006	2005	2004	2003
I - Situation financière					
a) Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	13 939	13 010	13 973	13 820	17 111
b) Nombre d'actions émises	116 159 775	10 841 857	11 644 538	11 516 403	14 259 145
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	3 791 990	1 638 596	1 561 115	499 250	625 200
II - Résultat global des opérations effectives <i>(en milliers d'euros)</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	770 698	726 693	664 661	634 057	617 031
b) Bénéfice avant participation, impôts, amortissements et provisions	108 241	133 610	110 594	660 726	129 836
c) Impôt sur les bénéfices	18 121	22 093	11 997	28 887	18 512
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	3 289	3 516
e) Bénéfice après participation, impôts, amortissements et provisions	119 935	102 807	72 576	589 233	80 873
f) Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	99 998	-	-	-	33 081
III - Résultat des opérations réduit à une seule action <i>(en euros)</i>					
a) Bénéfice après impôts, avant amortissements et provisions	0,78	10,29	8,47	54,86	7,56
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,03	9,48	6,23	51,16	5,67
c) Dividende net versé à chaque action ⁽²⁾	10,04	-	-	-	2,27
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	8 395	7 641	7 351	7 139	7 913
b) Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	319 327	298 070	272 229	255 559	251 404
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	131 477	118 382	111 355	102 377	99 244
<i>(1) Y compris précomptes versés à l'État</i>					
<i>Dividendes hors précomptes et avant avoir fiscal (en milliers d'euros)</i>	99 998	-	-	-	32 368

(2) Sur le nombre d'actions avant division par 10 du nominal.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS



**BUREAU
VERITAS**

Registre international de classification de navires et d'aéronefs

Société Anonyme à Directoire et Conseil
de surveillance
au capital de 13 939 173 euros
Siège Social : 17 bis, Place des Reflets
La Défense 2 – 92400 Courbevoie
RCS Nanterre B 775.690.621

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2008

À compléter par les actionnaires, personnes physiques :

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

demeurant à :

Localité, si différente du bureau distributeur :

Code postal / Bureau distributeur :

À compléter par les actionnaires, personnes morales :

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

agissant en qualité de Représentant de la Société :

dont le siège social est :

Localité, si différente du bureau distributeur :

Code postal / Bureau distributeur :

Titulaire de :

..... actions inscrites au nominatif pur

et/ou actions inscrites au nominatif administré auprès de

et/ou actions au porteur inscrites en compte à la banque

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus, des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée générale mixte convoquée le 2 juin 2008 à 15 heures⁽¹⁾.

Fait à : le 2008

Signature :

▶ **CETTE DEMANDE EST À RETOURNER**

dans les délais visés à l'article R 225-88 du
Code du commerce :

- si vos actions sont nominatives, à **BNP Paribas Securities Services - GCT Émetteurs immeuble Tolbiac 75450 Paris cedex 09** ;
- si vos actions sont au porteur,
 - soit à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres
 - soit en y joignant une attestation de participation délivré par ce dernier, directement à **BNP Paribas Securities Services, à l'adresse ci-dessus.**

⁽¹⁾ Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code précité à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. Au cas où lesdits actionnaires désireraient bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur le présent formulaire.



Bureau Veritas
17 bis, Place des Reflets
La Défense 2 - 92400 Courbevoie
Tél. : + 33 1 42 91 52 91
Fax : + 33 1 42 91 52 94
www.bureauveritas.fr



Move Forward with Confidence*